

Compte-rendu de l'assemblée générale de Trotte Cailloux du 24 novembre 2012

La 12^{ème} assemblée générale s'est tenue à la salle des fêtes de Granéjols (L'Hospitalet), gracieusement mise à notre disposition par la municipalité.

Une cinquantaine de personnes était présente.

Le président du comité départemental de la randonnée était également présent.

Les rapports moral et financier sont présentés.

Rapport moral

Nombre d'adhérents en 2012 : 52. Plusieurs nouveaux marcheurs se sont manifestés depuis le mois de septembre.

Les groupes comptent davantage de marcheurs depuis la rentrée de septembre : tant mieux, c'est plus convivial !!

Remerciements aux personnes qui marchent le jeudi et qui contribuent à la reconnaissance de certaines de nos sorties du week-end.

® Plusieurs sorties ont eu lieu à la journée avec des visites organisées des villages traversés : Issigeac en Dordogne dans la famille de Bernadette, Villemur sur Tarn chez Josette, Cahuzac sur Vère et Cordes sur Ciel.

® La rando lecture dans les vignes des Coteaux du Quercy au chai St Etienne à St Paul de Loubressac, en présence de marcheurs non adhérents qui ont apprécié.

® La rando organisée pour les élèves du regroupement pédagogique Flaugnac/St Paul de Loubressac.

® Le mini-séjour au Pays basque (3 jours) a été plébiscité : balades magnifiques, visites guidées très intéressantes, ambiance très conviviale et beau temps !! Grand merci à Maïté et à Marie-Christine qui ont travaillé à cette organisation.

Les personnes présentes sont sollicitées pour émettre des idées pour diversifier notre activité : Evelyne suggère de proposer au calendrier des sorties plus longues ou plus sportives.

Il n'y a pas de renouvellement des membres du conseil d'administration.

Le rapport moral est approuvé.

Rapport financier

Montant de la cotisation : 27€ pour une adhésion individuelle

54€ pour une familiale, qui comprend l'adhérent, son conjoint, les enfants et petits-enfants jusqu'à 25 ans, sous certaines conditions

Ce

montant comprend l'adhésion à l'assurance (Responsabilité Civile et accidents corporels) de la FFR (20,60€ pour l'individuelle et 41,10€ pour une familiale).

La trésorerie de l'association est positive.

Le rapport financier est approuvé.

Le travail des baliseurs de l'association est évoqué.

Immatriculation tourisme

Afin de remplir les exigences du Code du tourisme, nos déplacements de plus de 2 jours, avec des visites assimilées à des prestations de tours operators, devront être « déclarées » au comité départemental qui bénéficie de l'immatriculation tourisme, et qui assurera les risques accidents et les éventuels recours, pour toutes les personnes du groupe. Tous les inscrits aux séjours qui seront organisés devront dorénavant être adhérents de l'association. Un coût de 2€ par participant devra être versé au comité.

La présidente a déploré ces « tracasseries supplémentaires » qui sont un frein à la participation de personnes extérieures à l'association, accompagnant leur « époux, épouse ou amie » à ces séjours et occasionne un surcoût supplémentaire toujours sous prétexte d'assurance insuffisante. !!

M. Anselin, président du comité départemental de la randonnée a apporté des explications complémentaires à cette question d'assurance. Il a également développé les actions du comité départemental, notamment les randos-handicap, organisées au bénéfice des personnes handicapées mentales, pensionnaires d'établissements spécialisés qui peuvent grâce à ces randonnées, sortir de l'établissement et bénéficier des bienfaits de l'activité marche entourées de personnes nouvelles à leur entourage habituel.

La réunion s'est achevée par le pot de l'amitié, et un agréable repas au restaurant l'Aquitaine.